

Mais, en 1991, nous ne nous sommes pas contentés de prêter un vice-président de la Confédération au Conseil de l'Europe, nous y avons délégué notre président en charge de la Confédération. A l'occasion de la célébration du 700e anniversaire de la Suisse, c'est à M. Cotti, président de la Confédération, qu'il a incombe de rendre visite à l'organisation. Le discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée parlementaire – c'était une première, avant lui aucun président de la Confédération ne s'était adressé à l'Assemblée parlementaire – a été très apprécié, dans un temps où notre pays, engagé alors dans les difficiles négociations sur l'Espace économique européen, pouvait donner l'impression d'hésiter sur son destin international. Le discours de M. Cotti, président de la Confédération, aura sans nul doute convaincu nos partenaires au Conseil de l'Europe de la conviction européenne solidaire de la Suisse, «fille de l'Europe!» s'est écrié l'orateur. La présence auprès du président de la Confédération, des présidents des deux Chambres de notre Parlement a encore accentué chez nos hôtes l'impression du grand intérêt que nous portons à l'organisation de Strasbourg.

En conclusion, considérant aussi les contributions financières effectuées par la Suisse qui fournit volontairement au Conseil de l'Europe des contributions extraordinaires, nous pouvons affirmer que notre pays est très bien perçu dans le concert des 27 Etats membres de l'organisation de Strasbourg. Pour le surplus, M. le président de la Confédération appréciera de donner un commentaire beaucoup plus circonstancié que le mien sur le contenu du rapport du Conseil fédéral.

M. Felber, président de la Confédération: Vous me permettrez à mon tour d'être bref, parce qu'en fait c'est d'histoire dont il s'agit déjà et nous n'allons pas nous y arrêter trop longuement. Je remercie le rapporteur de la commission des éloges qu'il a bien voulu prononcer à mon égard. Je n'avais pas le sentiment de remplir une fonction particulièrement lourde, bien que vraisemblablement importante.

J'aimerais souligner la vocation paneuropéenne du Conseil de l'Europe. C'est en effet le seul forum, la seule institution existante en Europe à laquelle peut adhérer l'ensemble des pays européens, pour autant qu'ils respectent l'Etat de droit, qu'ils instaurent la démocratie, l'économie de marché sur le plan économique et le respect des droits de l'homme, tout cela devant apparaître dans leur constitution et devant se traduire par la signature, au moment de leur adhésion ou quelque temps après, de la Convention européenne des droits de l'homme.

C'est la seule institution où ces Etats peuvent s'exprimer et, surtout, où ils le font en présence des autres. Sinon, ils en sont réduits à des démarches bilatérales où l'ensemble des pays européens, et plus particulièrement les pays d'Europe occidentale, n'ont pas l'occasion de participer en même temps à tel ou tel événement particulier ni d'entendre en même temps et ensemble les problèmes très graves qui se posent à ces Etats.

À la suite de l'adhésion de la Bulgarie, nous pouvons compter aujourd'hui huit Etats qui sont candidats au Conseil de l'Europe, à savoir: l'Albanie, l'Estonie, la Lituanie, la Lettonie, mais aussi la Roumanie, la Slovénie, la Fédération de Russie et l'Ukraine. Il est évident que les problèmes sont énormes. Il s'agira en effet aussi pour le Conseil de l'Europe de déterminer les limites d'influence de cette institution, et notamment pour la Fédération de Russie qui s'étend de Léningrad à Vladivostok, c'est-à-dire bien au-delà des frontières de notre continent; on peut fort bien imaginer les difficultés qui pourraient se présenter lors de l'entrée de la Russie au Conseil de l'Europe.

Nous devons cependant répondre aux besoins de ces pays et le Conseil de l'Europe s'y engage plus particulièrement en mettant sur pied des programmes de soutien à l'établissement de la démocratie dans ces divers Etats. Actuellement, nous devons bien avouer que, si le Conseil de l'Europe est engagé dans presque tous les Etats d'Europe centrale et dans une grande majorité des Etats de l'ex-Union soviétique, les difficultés naissent du manque de personnel du Conseil de l'Europe – malgré le fait que nous fassions appel à des experts des pays membres – et de son manque de disponibilités financières alors que les demandes sont très nombreuses.

Comme vous l'a dit tout à l'heure le rapporteur de la commission, le Conseil de l'Europe et le Comité des ministres considèrent que le Conseil de l'Europe sera ou est déjà l'embryon de cette Confédération européenne dont on parle quelquefois. En effet, c'est le seul endroit, je le répète, où, lorsqu'ils y ont adhéré, tous les Etats peuvent exprimer leurs problèmes et leur volonté de collaboration. C'est essentiellement cela qui a préoccupé le Conseil fédéral dans son activité au Conseil de l'Europe au cours de l'année 1991, la présidence du Comité des ministres nous ayant entraînés, lors de notre voyage à Washington, à essayer de régler les problèmes de compétences qui devaient être maintenues au Conseil de l'Europe dans le cadre de la nouvelle organisation européenne, en particulier les compétences dans le domaine des droits de l'homme et de la culture, qui pouvaient précisément être attribuées au Conseil de l'Europe par la CSCE.

Angenommen – Adopté

92.058

Spezial-Weltausstellung 1993 in Taejon

Exposition universelle spécialisée 1993 à Taejon

Botschaft und Beschlussentwurf vom 16. Juni 1992 (BBI V 505)
Message et projet d'arrêté du 16 juin 1992 (FF V 492)

Beschluss des Nationalrates vom 28. September 1992
Décision du Conseil national du 28 septembre 1992

Antrag der Kommission

Eintreten

Proposition de la commission

Entrer en matière

Iten Andreas, Berichterstatter: Die Schweiz gibt es; die Schweiz existiert. An der «Expo 93» in Taejon in der Republik Korea will sie sich mit einem Pavillon beteiligen. Der Besucher – man erwartet 10 Millionen Personen – soll ein positives Bild der Schweiz in ihrer Vielfalt und Schönheit erhalten.

Man präsentiert zu Beginn der Ausstellung «eine heile Welt und schöne Landschaften», wie es in der Botschaft heißt. Eine Abkehr von der selbstironischen Darstellung unseres Landes wie in Sevilla ist also vorgesehen.

Sevilla lag wie ein dunkler Schatten über den Kommissionsverhandlungen. Im Sommer 1992 fand parallel zu Sevilla eine Ausstellung in Genua statt. Die Schweiz war dort präsent. Die Ausstellung erhielt gute Noten und wurde sehr gut besucht. In den Medien fand sie wenig Echo. Sevilla dagegen kam ins Gerede und beschäftigte sogar unser Parlament.

Wenn die Schweiz nicht existieren soll, dann muss der Sache auf den Grund gegangen werden, dann erregt dies Aufmerksamkeit. Wie kann man behaupten: «La Suisse n'existe pas», wenn ein Jahr vorher die 700jährige Schweiz gefeiert wurde? Ist eine solche Behauptung nicht problematisch? Spüren wir jetzt, wo wir über den EWR debattieren, nicht intensiv, dass wir existieren?

Wenn man diesen Satz ironisch liest, wie er wohl auch gemeint ist, dann muss er als Frage und im Konjunktiv gelesen werden: Was wäre, wenn die Schweiz nicht existieren würde? Die Frage hält vielleicht Ausschau nach einem Mangel, nämlich: Wo und wie existiert die Schweiz nicht? Das ist eine interessante Frage, es könnte sich lohnen, über sie nachzudenken. Offenbar hat die Ausstellung in Sevilla mehr ausgelöst, als man zugestehen will, auch wenn sie Empörung hervorrief. Sie hat ein grosses Interesse geweckt. Wie jetzt bekannt wird, war der Besuch sehr gross. Es gab Tage, an denen über 20 000 Besucher registriert wurden. Die Empörung hat also auch ihr

Gutes; sie fördert den Willen, es anders zu machen; sie stachelt den Ehrgeiz an, das Bild der Schweiz positiver darzustellen, Mittel und Wege zu suchen, wie unser Land vorteilhaft zur Geltung kommt.

Eine Ausstellung in Korea, die selbstironisch und selbstzweiflerisch wäre, würde in Ostasien nicht verstanden. Selbstkritik in Asien sei immer mit Gesichtsverlust gleichzusetzen, wurde uns in der Kommission erklärt. Während Selbstkritik in Europa durchaus positiv bewertet werden könnte, sei sie dort negativ. Die Schweiz geniesse in Korea einen sehr guten Ruf; unser Land stehe bei koreanischen Reisenden hoch im Kurs; viele möchten die Schweiz bereisen. Eine selbstkritische Ausstellungsbotschaft wäre deshalb eine Antipropaganda und würde gegen die Interessen unseres Landes verstossen.

Ein Kommissionsmitglied meinte anschaulich: Wenn man Gast sei, erscheine man im Sonntagskleid. Wir können Ihnen also versichern, dass die Ausstellung in Taejon, die zum Thema «Die Herausforderung neuer Entwicklungsmöglichkeiten» veranstaltet wird, die Schweiz im Sonntagskleid zeigen wird. Es wird darauf verzichtet, eine Schweiz zu zeigen, die sich bewusst unkonventionell gibt und sich gar selbstquälerisch intellektuell hinterfragt. Es wird aber auch eine Schweiz im guten, soliden Werktagskleid gezeigt, eine Schweiz, die im Bereich der Ausstellungsthematik hervorragende Leistungen erbringt.

Der Pavillon ist in fünf Ablaufphasen eingeteilt. Gemäss Herrn Leu, dem Direktor der Schweizerischen Verkehrszentrale, die vom Bundesrat mit dem Mandat zur Durchführung der Ausstellung betraut wurde und die dafür 3,6 Millionen Franken erhält, lassen sich die fünf Schritte wie folgt zusammenfassen: In einem ersten Ausstellungsbereich erhält das Land Korea eine Referenz. Die Eintrittsschwelle muss möglichst tief ange setzt werden. Es muss deshalb mit bekannten Imagefaktoren gearbeitet werden. Der Koreaner hat ein sehr begrenztes Bild von der Schweiz, das vertieft werden soll. Es muss ein erster Aha-Effekt ausgelöst werden. Faszinierende Landschaftsbilder sollen ihn auslösen.

Nach diesem eher traditionellen Motivationskanal muss – in der guten Stube sozusagen – der Anspruch erhöht werden. Hier wird auf das Thema eingegangen. Die Schweiz zeigt sich als Land mit hochentwickelter Umwelttechnologie. Es wird gezeigt, was die Schweiz in Wirtschaft, Kultur und Technologie zu bieten hat. Wir verfolgten auch eine wirtschaftliche Absicht, sagte Herr Leu, d. h., es sollte zu entsprechenden Kontakten kommen. Wir wollen die ausstellungstechnischen Belange in kultivierter, kulturell ausgerichteter Art und Weise einbringen. Zu diesem Zwecke arbeiten wir mit dem Künstler Charles Morgan in Vevey zusammen, der bereits früher für uns tätig war. Der dritte Bereich zeigt ein Inforama. Diejenigen, die mehr wissen wollen, müssen die Gelegenheit haben, in einem Informationsbereich alles zu erfahren, was sie brauchen, um den Kontakt mit unserem Land weiterzupflegen. An dieser Stelle werden wir das grösste je in der Schweiz hergestellte Relief des Landes aussstellen, das ein Lehrer in 25jähriger Arbeit hergestellt hat. Per Knopfdruck können via Laserstrahlen einzelne Objekte angeleuchtet werden, wodurch gleichzeitig eine Diaschau über diese Objekte ausgelöst wird.

Der vierte Bereich ist der Souvenirbereich – Kiosk, Verpflegung –, damit soll die Erinnerung verlängert werden.

Der fünfte Bereich wird schliesslich als spielerischer Weggang in Form eines Wettbewerbs gestaltet.

Die Kommission ist überzeugt, dass das Ausstellungsprojekt durch die Schweizerische Verkehrszentrale gut betreut ist. Es ist Spezialisten anvertraut worden, die mit grosser Umsicht an die Arbeit gehen und schon zahlreiche gute Ausstellungen organisiert haben.

Der Nationalrat hat aufgrund eines schriftlichen Berichtes dem Antrag des Bundesrats ohne Diskussion zugestimmt.

Unsere Kommission empfiehlt Ihnen einstimmig, auf die Vorlage einzutreten und dem Kredit von 3,6 Millionen Franken zuzustimmen.

M. Felber, président de la Confédération: Nous vous remercions, au nom du Conseil fédéral, de bien vouloir entrer en matière et accepter l'arrêté que nous vous soumettons.

M. Iten, président de la commission, a extrêmement bien exprimé ce que nous voulions et ce que nous visions à Taejon: tout d'abord, une exposition plus traditionnelle quant à l'image de notre pays, destinée avant tout à quelques millions de visiteurs, coréens pour la plupart, qui ne connaissent pas ou mal notre pays; ensuite, la présentation de l'activité industrielle et de la haute technologie de notre pays, ainsi que toute une forme d'information à travers des jeux et des concours. C'est à mon avis le but que nous devions viser.

En vous remerciant encore de l'appui que vous accordez à notre proposition, permettez-moi de rappeler encore quelques éléments concernant Séville. Il est indéniable qu'une partie de nos compatriotes a été choquée par l'Exposition de Séville. C'était peut-être là le but, attirer l'intérêt des étrangers notamment. Ce que nous pouvons dire, c'est que le nombre de visiteurs du pavillon suisse de Séville était en moyenne de 20 000 par jour, avec des pointes dépassant le chiffre de 25 000. C'était l'un des pavillons les plus visités de l'exposition – il était d'ailleurs bien conçu car la circulation y était facile. Dans une semaine, lors de la fermeture de l'Exposition universelle de Séville, plus de 2 millions de visiteurs auront donc visité le pavillon suisse.

Il est vrai que certains termes ont choqué, et il est vraisemblable aussi que ce n'est pas ce qu'avaient voulu ceux qui les ont imaginés. Lorsqu'ils disaient: «La Suisse n'existe pas», j'ai moi aussi été choqué. En réfléchissant, ce n'est pas à nous qu'ils s'adressaient. L'explication de ce slogan se trouvait à l'intérieur du pavillon où l'on montrait qu'il y avait plusieurs Suisse, plusieurs cultures, plusieurs langues. Mais, évidemment, le coup était aussi lourd qu'un coup de poing, probablement plus lourd encore pour nos concitoyens qui visitaient cette exposition. En fait, cette remarque ironique était l'affirmation d'une Suisse beaucoup plus riche et plus multiple que celle que l'on pouvait imaginer, à savoir un pays centralisé, unique et uniculturel.

Voilà ce que nous pouvions dire en matière. Encore une fois, le Conseil fédéral ne s'est pas prononcé, à l'époque, sur le contenu définitif de l'exposition, il avait confié cette tâche à certains spécialistes également. C'était une expérience que nous avons d'ailleurs dû corriger quelque peu en cours de route afin de la rendre plus compréhensible, et nous sommes d'avis que notre participation à l'Exposition universelle spécialisée de Taejon sera nécessaire et ne soulèvera aucune de ces questions. Je voudrais encore rappeler brièvement que la multiplication des expositions dites universelles pose des problèmes. Le Bureau international des expositions, qui siège à Paris et dont nous faisons partie, s'est préoccupé de cette question et a demandé que désormais les grandes expositions universelles suivent leur ancien rythme, c'est-à-dire une tous les dix ans, tous les cinq ans éventuellement si des raisons politiques le justifient. Pour les petites expositions, comme celle de Taejon, la Suisse et le Conseil fédéral ont décidé d'examiner de cas en cas la nécessité d'y participer avec un pavillon plus ou moins important.

*Eintreten wird ohne Gegenantrag beschlossen
Le conseil décide sans opposition d'entrer en matière*

Detailberatung – Discussion par articles

Titel und Ingress, Art. 1, 2

Antrag der Kommission

Zustimmung zum Beschluss des Nationalrates

Titre et préambule, art. 1, 2

Proposition de la commission

Adhérer à la décision du Conseil national

Angenommen – Adopté

Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble

Für Annahme des Entwurfes

31 Stimmen
(Einstimmigkeit)

An den Bundesrat – Au Conseil fédéral

Spezial-Weltausstellung 1993 in Taejon

Exposition universelle spécialisée 1993 à Taejon

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1992
Année	
Anno	
Band	V
Volume	
Volume	
Session	Herbstsession
Session	Session d'automne
Sessione	Sessione autunnale
Rat	Ständerat
Conseil	Conseil des Etats
Consiglio	Consiglio degli Stati
Sitzung	11
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	92.058
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	07.10.1992 - 08:15
Date	
Data	
Seite	1002-1003
Page	
Pagina	
Ref. No	20 021 920